



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC

Date de publication: SHAB 28.09.2023

Numéro de publication: BH00-0000011971

Entité de publication

Registre du commerce du Valais central, Place du Midi 30, 1950 Sion

Sommation d'une entreprise individuelle, L'Artisan du feu Benoît Felley

Organisation concernée:

L'Artisan du feu Benoît Felley
CHE-114.164.358
Route du Simplon
1957 Ardon

Remarques juridiques:

L'entreprise individuelle mentionnée n'a actuellement pas de domicile au siège enregistré. L'entreprise individuelle est donc sommée, en vertu de l'art. 934a, al. 1, CO, de régulariser sa situation légale et de requérir l'inscription, dans le délai indiqué, auprès de l'office du registre du commerce compétent. Dans le cas contraire, la radiation de l'entreprise individuelle est ordonnée par l'office du registre du commerce. Conformément à l'art. 940 CO, l'office du registre du commerce peut également prononcer une amende d'ordre de 5000 francs au plus.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 30.10.2023

Point de contact:

Registre du commerce du Valais central,
Place du Midi 30, P.O.B. 501, 1951 Sion,
1950 Sion